

**COMPTE RENDU du CONSEIL
MUNICIPAL
du JEUDI 24 AVRIL 2014**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mesdames Marylise BAILLEUL et Marie-Renée LEROUX, absentes excusées ayant donné procuration.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

1) Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2014

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2014.

Monsieur Charles DUMONT fait remarquer qu'il n'a pas demandé de baisser les indemnités de tous les élus mais seulement celles de Madame le Maire.

Madame LEFEBVRE en prend note.

Madame DELLA-RICCA fait remarquer que le plan de cadastre relatif au Domaine de Bellenville n'a pas été joint au compte rendu comme demandé lors du précédent conseil.

Madame le Maire répond qu'il sera déposé dans les casiers.

2/Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal le 8 avril 2014 en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame Nadine LEFEBVRE invite le conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Monsieur DUMONT souhaite des explications supplémentaires concernant certaines décisions.

. Concernant la 16/2014, Madame le Maire précise que le montant maximum du marché avec l'entreprise DUMONT étant atteint la deuxième année, il a fallu relancer une nouvelle consultation qui a vu l'attribution du marché à l'entreprise DUMONT.

. Concernant la décision n° 82/13, Madame le Maire précise qu'il y a eu consultation.

. Concernant la 07/2014, Madame LEFEBVRE indique que ce n'est pas une obligation d'avoir recours à une Société, telle SDCT, pour une mission de conseil relative à la nécessité de mise en concurrence des prestataires en matière de télécommunication, mais une étude préalable permet de réaliser des économies conséquentes.

. Madame DELLA-RICCA souhaite savoir où aura lieu le concert repris dans la décision 05/2014. A la médiathèque lui est-il répondu.

Elle souhaite avoir des précisions sur le pôle sportif (décision 19/2014). Madame le Maire lui explique que cela concerne les alentours de l'école Léo Lagrange (construction de vestiaires pour le foot, aménagement des abords...). Des subventions sont sollicitées pour concrétiser ce projet. Elle précise que lors de la prochaine commission travaux, Messieurs VERDOUCQ et BEAUVOIS pourront renseigner plus précisément sur ce dossier.

Monsieur DUHAUT demande des précisions sur la décision 09/2014 : la SOCOTEC a été sollicitée à de nombreuses reprises. Madame LEFEBVRE précise que les entreprises spécialisées dans le domaine sont rares et désignées après appel d'offres.

Il souhaite connaître comment fonctionne les appels d'offres, plus particulièrement concernant l'entreprise DUMONT.

Monsieur VERDOUCQ explique que s'agissant d'un marché à bons de commande, il est impossible de demander à une autre entreprise d'intervenir pour se conformer à la loi (interdiction de saucissonnage).

Madame le Maire fait remarquer qu'il aurait été judicieux de poser ces questions lors des commissions.

3) Z.A.E. - Affectation des résultats 2013

Monsieur Voltaire BOUQUE présente le résultat de fonctionnement 2013. En investissement, le résultat est de 42 646,65 €. En fonctionnement, le résultat de 20 939,76 € est affecté à l'excédent reporté, compte 002.

Adopté à la majorité

(abstentions de Philippe BAROUX, Nicole LELEU et Christine BRASSE)

4) Z.A.E. - Budget primitif 2014

Monsieur Voltaire BOUQUE présente le budget de la Z.A.E.

Adopté à la majorité

(abstentions de Philippe BAROUX, Nicole LELEU et Christine BRASSE)

5) Budget Principal – Affectation des résultats 2013

Monsieur Voltaire BOUQUE présente le résultat de l'exercice 2013. En investissement, le résultat est de 703 080,51 €. Le résultat de fonctionnement de 2 319 209,05 € est affecté comme suit :

- . 703 080,51 € en autofinancement (1068)
- . 1 150 000 € en excédent reporté (002)
- . 446 128,54 € en réserves (1068)

Adoptée à la majorité

(abstentions de Philippe BAROUX, Nicole LELEU et Christine BRASSE)

6) Budget Principal – Budget primitif 2014

Monsieur Voltaire BOUQUE présente le budget de la Ville.

. Monsieur DUMONT souhaite savoir si la commune fera appel à un prestataire pour le chauffage et l'électricité comme pour les télécommunications.

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ précise qu'un prestataire est intervenu (Didier Facq) pour le renouvellement du marché « chauffage » en 2012. Celui-ci a été attribué à la Sté Dalkia qui était déjà titulaire du marché 8 ans auparavant.

. Monsieur BOUQUE précise qu'un avoir de 49 912 € (inscrit en recette au compte 7718) est à déduire du montant des dépenses de 391 386 €.

. Monsieur DUMONT remarque la baisse de taxe foncière et souhaite une explication. Monsieur BOUQUE répond qu'il s'agit d'un ajustement.

. Monsieur DUMONT souhaite savoir si les cadeaux remis aux conseillers sortants le jour de l'installation du nouveau conseil ont été payés sur le budget Fêtes et Cérémonies. Madame le Maire explique qu'une délibération a été prise dans ce sens. Monsieur DUMONT s'étonne que tous les conseillers sortants n'aient pas eu de cadeaux.

Monsieur BAROUX remarque que l'article « Travaux de bâtiment » (travaux d'entretien, peinture, électricité...) est en hausse (de 125 000 € à 215 000 €). Monsieur BOUQUE explique cette hausse par les provisions pour la démolition de 2 préfabriqués rue Aristide Briand.

Madame DELLA-RICA souhaite des explications concernant la Maison pour Tous.

Explication :

Le montant de 1 882 960,49 € apparaissant dans la colonne « réalisations cumulées au 01/01/2014 » est le fait d'un « bug informatique ». Il reprend le montant d'une ancienne opération qui portait également le n° 31 et correspondait à la rénovation des cellules de la ZAC en groupe scolaire « Prévert ». Le montant de celui-ci était de 985 793,63 €.

Le coût total de la réhabilitation de la Maison pour Tous s'élève à 897 166,86 TTC.

A noter que cette opération a été financée par trois subventions d'un montant de 467 337 € (Région : 150 000 €, Artois Comm : 245 000 €, CAF : 72 337 €). A cela s'ajoute le reversement du F.C.T.V.A de 113 721,15 €).

Reste à charge de la ville : 897 166,86 € – 467 337 € – 113 721,15 € = 316 108,71 €.

En ce qui concerne l'Espace Intergénérationnel, le montant de 371 432,95 € indiqué p.40 du budget est différent de celui indiqué dans le « Beuvry Actualités » de juillet 2013 car celui-ci ne reprenait pas le montant de démolition de la piscine. A noter que cette opération a été financée par trois subventions d'un montant de 161 710 € (Conseil Régional : 138 000 €, CAF : 3 710 €, réserve parlementaire : 20 000 €). A cela s'ajoute le reversement des FCTVA de 47 081 €. Reste à charge de la Ville : 371 432,95 € – 47 081 € – 161 710 € = 162 641,95 €.

Monsieur BAROUX souhaite des précisions sur les charges de personnel :

Article 6453 : le montant prévisionnel des charges aux caisses de retraites à été revu compte-tenu de la hausse des taux de cotisations.

Article 6455 « cotisations pour assurance du personnel » : le montant a été revu compte-tenu des résultats du renouvellement du marché des assurances de la collectivité.

Monsieur Voltaire BOUQUE précise que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires engendre le recrutement de personnes et l'augmentation d'heures pour le personnel en place.

Monsieur DUHAUT souhaite un complément d'information concernant les comptes du CCAS

Monsieur BOUQUE explique que le montant a été ajusté par rapport aux dépenses réelles de 2013.

Monsieur DUHAUT se demande pourquoi un réajustement de l'enveloppe prévisionnelle de la réfection des ponts. Madame le Maire répond que ce réajustement de 70 000 € a été prévu compte-tenu de l'installation d'une passerelle piétonne et des options retenues au marché.

Madame DELLA-RICA souhaite des précisions concernant les frais d'étude de la rue Jules Weppe:

Madame le Maire répond que le montant de 17000 € prévu correspond à une étude pour un futur aménagement de cette rue et notamment la prise en compte d'honoraires de géomètre liés à des travaux d'alignement.

. Madame DELLA-RICCA souhaite un complément d'information concernant la Micro-crèche. Madame le Maire précise qu'il s'agit de l'agrandissement d'un bâtiment existant pour une construction nouvelle à l'arrière du bâtiment de la Maison d'Accueil Enfants Ados Parents.

. Monsieur DUHAUT demande s'il est prévu un budget pour le Moulin. Madame le Maire répond qu'une prévision de dépense est inscrite aux opérations 32 et 47 du budget.

18 000 € accessibilité – sécurité incendie

52 000 € aménagement extérieur

Adopté à la majorité
(6 abstentions (groupe d'opposition))

Madame le Maire rappelle que la commission "Affaires Financières" a pour objectif de poser toutes les questions.

7) Contributions directes – Vote des taux 2014

Monsieur Voltaire BOUQUE propose de maintenir les taux : TH 18,83 %, TFB 29,10 %, TFNB 54,02 %, pour un produit attendu de 3 446 721 €.

Monsieur DUMONT fait remarquer que les bases d'imposition vont augmenter.

Adopté la majorité

(3 contre : Charles DUMONT, Mickaël DUHAUT et Jennifer DELLA-RICA)

8) Centre de Loisirs – Fonctionnement

Madame Charline DENIS invite le conseil municipal à arrêter le programme et le fonctionnement des centres de loisirs de juillet et août 2014.

Adopté à l'unanimité

9) Receveur Municipal – Indemnité de Conseil

Monsieur BOUQUE rappelle l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux. Il invite le conseil à demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Madame DELLA-RICA souhaite connaître le montant. Madame le Maire lui répond 1 100 € par an.

Adopté à l'unanimité

10) Subventions aux associations locales – Année 2014

Madame Patricia WACH invite le conseil municipal à voter les subventions aux associations beuvrygeoises.

Madame DELLA-RICA demande si la subvention est versée même si le bilan n'est pas donné. Madame le Maire répond par la négative.

Monsieur DUHAUT souhaite que les élus qui sont président(e)s d'associations ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité

(Pierre BEAUVOIS, Maryline GOYEZ et Charles DUMONT ne participent pas au vote)

11) Subventions aux oeuvres d'intérêt général – Année 2014

Madame Patricia WACH demande au conseil municipal d'accorder pour l'année 2014, les subventions aux oeuvres d'intérêt général.

Adopté à l'unanimité

12) Manifestation "Nos Quartiers d'Eté" - Subvention exceptionnelle

Madame Charline DENIS invite le Conseil Municipal à voter une subvention exceptionnelle de 6 628 € à l'association Léo Lagrange pour la manifestation "Nos Quartiers d'Eté".

Monsieur Charles DUMONT souhaiterait obtenir le bilan de la manifestation en 2013.

Le montant du Feu d'Artifice, de l'ordre de 8 000 € ne peut être intégré dans la manifestation "Nos Quartiers d'Eté". Il est à la charge de la commune. Le tarif, après négociation, ne bougera pas cette année.

Adopté à l'unanimité

13) Lycée Marguerite Yourcenar – Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur Bernard MOULIN invite le conseil à voter une subvention de 1 000 € pour l'achat de matériel destiné à l'activité natation.

Monsieur DUHAUT demande si le matériel de la piscine n'est plus disponible ?

Monsieur MOULIN lui répond qu'il s'agit d'un matériel bien spécifique.

Adopté à l'unanimité

14) Collège Albert Debeyre – Demande de subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire au Royaume Uni

Monsieur Bernard MOULIN invite le conseil à octroyer une subvention de 50 € par élève habitant BEUVRY pour l'organisation d'un voyage au Royaume Uni. 21 élèves de BEUVRY sont concernés.

Adopté à l'unanimité

15) F.T.U. - Signature d'une convention avec le Conseil Régional

Madame le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la politique de la Ville et dans une perspective d'écologie urbaine, la Région Nord – Pas-de-Calais a mis en place un Fonds de Travaux Urbains (F.T.U.) via le dispositif « Fonds d'Initiative des Territoires et de leurs Acteurs » (F.I.T.A.).

Elle invite le conseil à reconduire ce F.T.U. pour un montant de 40 000 € et solliciter auprès de la région Nord Pas-de-Calais, une subvention d'un montant de 20 000 €

Adopté à l'unanimité

16) F.P.H.

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un Fonds de Participation des Habitants a été mis en place sur notre Commune.

Ce dispositif financé par la Commune et la Région Nord/Pas-de-Calais reconnaît aux habitants le droit de s'organiser et de prendre des décisions pour réaliser des projets à l'échelle du quartier et/ou de la Commune.

Ce fonds mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville vise à soutenir les projets des habitants organisés en association ou non.

Madame le Maire, informe l'assemblée que le Club Léo Lagrange, accepte de poursuivre sa mission d'association gestionnaire.

Ce Fonds estimé à un montant de 23 000 € sera financé par la région Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 16 100 € (70 %) et par la Commune à hauteur de 6 900 € (30 %).

Il convient donc d'attribuer à l'association Léo Lagrange une subvention d'un montant de 6 900 € destiné à alimenter ce Fonds.

Elle invite le conseil à accorder cette subvention.

Monsieur DUMONT souhaite savoir que deviennent les sommes non distribuées.

Madame le Maire lui répond qu'elles sont dans ce cas reversées à la commune et à la Région.

Monsieur DUHAUT souhaite savoir si en 2013 toutes les sommes ont été distribuées. Il lui est répondu par l'affirmative.

Adopté à l'unanimité

17) F.P.H. Culture

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, la possibilité de mise en place d'un

Fonds de Participation des Habitants « Culture » sur notre Commune.

Ce dispositif financé par la Commune et la Région Nord/Pas-de-Calais reconnaît aux habitants le droit de s'organiser et de prendre des décisions pour réaliser des projets à l'échelle du quartier et/ou de la Commune.

Ce fonds mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville vise à soutenir les projets des habitants organisés en association ou non.

Ce Fonds estimé à un montant de 3 000 € sera financé par la région Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 2 100 € (70 %) et par la Commune à hauteur de 900 € (30 %).

Il convient donc d'attribuer à l'association Léo Lagrange une subvention d'un montant de 900 € destiné à alimenter ce Fonds.

Elle invite le conseil à accorder cette subvention.

Adopté à l'unanimité

18) Création d'un Comité Technique

Monsieur Arnaud FIGENWALD invite le conseil à approuver la création d'un Comité Technique commun à la Ville et au CCAS pour garantir une harmonie des statuts des agents de la Ville et du CCAS et de fixer, après consultation des organisations syndicales le nombre de représentants comme suit : 4 représentants du personnel et 4 représentants des collectivités.

Adopté à l'unanimité

19) Modification du tableau des effectifs

Monsieur FIGENWALD invite le conseil à approuver la création de 2 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, Catégorie C et de 2 postes d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet, catégorie C. Ces agents montent en grade soit par la réussite à un examen ou par l'ancienneté.

Adopté à l'unanimité

20) Centre de Loisirs – Personnel

Madame Charline DENIS invite le conseil à approuver le recrutement du personnel d'encadrement pour les centres de loisirs de juillet et août 2014.

Adopté à l'unanimité

21) Recrutement – Opération “Jobs d'Été”

Monsieur Bernard MOULIN invite le conseil à approuver le recrutement de 20 jeunes pour les “jobs d'été” à temps non complet (20h/semaine)

Adopté à l'unanimité

22) Convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le conseil que les services de l'Etat indiquent que l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information « CUa » relèvent du champ d'instruction de la commune à compter du 1er février 2014 et doit en conséquence être retirée du champ de la convention de mise à disposition des services de l'état.

Elle informe qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention entre l'Etat et la Commune de BEUVRY pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'instruction du sol fixant les missions de chacune des parties.

Elle invite donc le conseil à approuver la convention à intervenir entre l'état et la Commune de BEUVRY pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols.

Monsieur DUHAUT souhaite savoir ce qui va changer pour les beuvrygeois.

Madame LEVEUGLE lui répond que seuls les certificats d'urbanisme simples ne seront plus instruits par la DDTM. Ils le seront par la Société URBADS.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire précise également qu'à compter du 1er juillet 2015, la DDTM n'instruira plus aucun dossier.

23) Incorporation dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers de la Résidence du Manoir – Transfert d'office

Madame LEVEUGLE expose que, par arrêté préfectoral, en date du 26 juin 1986, la Société « Agence Active » a été autorisée à réaliser un lotissement dénommé « Résidence du Manoir ».

Par délibération en date de mars 1987, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de cession de la voirie et des ouvrages publics de lotissement au profit de la commune.

Elle rappelle que le conseil municipal, en date du 17 septembre 2013 a décidé de recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voiries et ouvrages publics du lotissement concerné conformément aux dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme.

Cette enquête publique liée à cette procédure de transfert d'office a eu lieu du 13 janvier au 28 janvier 2014,

Elle invite le conseil à approuver le transfert d'office des voies et ouvrages publics de cette résidence et l'incorporation dans le domaine public communal des parcelles reprises au cadastre section AC n° 580 à 589.

Adopté à l'unanimité

24) Incorporation dans le domaine communal de la parcelle cadastrée section AW n° 216

Madame LEVEUGLE expose que l'immeuble situé 7 rue Mélot, cadastré AW 216 n'a plus de propriétaire connu et explique que le code civil stipule que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits. Elle invite le conseil à autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section AW n° 216.

Monsieur DUHAUT pense qu'il s'agit du n° 3 et non du n°7. Madame LEVEUGLE précise que le numéro de parcelle cadastrale est juste.

Madame le Maire précise également que l'immeuble sera revendu.

Adopté à l'unanimité

25) Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°n° 288

Madame LEVEUGLE informe le conseil que le service des Domaines estime à 233 €, la parcelle cadastrée section AB n° 288, route Nationale et appartenant à l'Etat.

Elle invite le conseil à émettre un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle moyennant le prix de 233 €.

Adopté à l'unanimité

26) ARTOIS COMM – Election d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant au sein de la commission locale d'évaluation de charges transférées d'ARTOIS COMM. Elle propose la candidature de Monsieur Voltaire BOUQUE.

Monsieur BOUQUE est élu à l'unanimité.

27) Commission Communale des Impôts Directs – Désignation de commissaires titulaires ou suppléants

Monsieur Voltaire BOUQUE informe ses Collègues que la Commission Communale des impôts directs de BEUVRY est composée, outre le Maire ou l'Adjoint Délégué Président, de huit Commissaires Titulaires et de huit Commissaires Suppléants, désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Sont proposés :

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| LECLERCQ Jean-Pierre | LEVEUGLE Emmanuelle |
| LEPLAT Jean-Pierre | DENIS Charline |
| DUMONT Charles | VERDOUCQ Gaëtan |
| BRICHE Nicole | BAROUX Philippe |
| MOULIN Bernard | WACH Patricia |
| BOUQUE Voltaire | FIGENWALD Arnaud |
| LOYER Noël (propriétaire de bois) | LOMBART Michel (Propriétaire de bois) |
| DEROUBAIX Arthur | GALOT Hervé |
| LELEU Gérard | GIBON Monique |
| DELPierre Denis | BAILLEUL Marylise |
| BREVART Eddy | GOYEZ Maryline |
| THOREL Michel | BRASSE Christine |
| LETOMBE Alfred (Propriétaire de bois) | GRUSON Maxime |
| BOUCHER Monique | BRAY Giovanni |

Propriétaires domiciliés hors de la Commune :

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|--------------------|-------------------|
| SOCKEEL Jean-Marie | DESRUMAUX Patrick |
| HENAULT Françoise | BERTHE Brigitte |

Adopté à l'unanimité

28) Centre Hospitalier – Installation du conseil de surveillance – Désignation d'un représentant de la Commune

Madame le Maire informe la conseil que la loi du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et

relative aux patients, à la santé et aux territoires, prévoit que les Conseils d'Administrations des établissements publics de santé sont remplacés par des Conseils de Surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Outre le Maire qui siège d'office, Madame le Maire propose la candidature de Madame Charline DENIS.

Madame Charline DENIS est élue à l'unanimité.

29) Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de SI GROUP – Désignation d'un référent

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2006 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC), il apparaît nécessaire de procéder au renouvellement des membres.

Madame le Maire propose la candidature de Madame Charline DENIS

Elle est élue à l'unanimité.

30) Election des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Madame le Maire informe ses collègues que la Commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) afin de répondre à l'obligation faite aux collectivités de définir une politique d'action sociale en faveur de leurs personnels (loi n° 2007-209 du 19 février 2007).

Elle précise qu'il convient de désigner un délégué élu (membre du conseil municipal et un délégué agent (membre du personnel) chargé de représenter la commune de BEUVRY au sein des instances du CNAS et de s'assurer du suivi de l'adhésion.

Elle invite le conseil municipal à désigner le délégué élu et propose la candidature d'Arnaud FIGENWALD en qualité de titulaire et Nicole BRICHE en qualité de suppléant.

Ces derniers sont élus à l'unanimité.

31) Séjour scientifique et de pleine nature 2014 – Convention

Madame Charline DENIS informe ses Collègues qu'Artois Comm. coordonne via ses services « Politique de la Ville » et « Aménagement Rural », du 4 au 8 août 2014, des séjours scientifiques et de pleine nature à destination de jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Encadrés par des animateurs experts dans leur domaine, les activités seront proposées dans un cadre rural agréable au cœur de la Haute Vallée de la Lawe : animations scientifiques ludiques, animations nature, activités sportives (cani-rando, VTT, équitation, micro-fusée et simulateur de vol).

Les jeunes et leurs animateurs seront accueillis à BAJUS pour une durée de 5 jours/4 nuits.

Madame DENIS invite le conseil à autoriser Madame le Maire à signer la convention qui arrête les modalités d'organisation de ce séjour scientifique.

Adopté à l'unanimité

32 Mise à disposition d'un local dans le bâtiment Guillaume Apollinaire au profit des Restos du Coeur

Madame Nicole BRICHE informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention d'occupation du local mis à disposition des restos du cœur au sein du bâtiment Guillaume Apollinaire, rue Anatole France.

Elle invite le conseil à autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce local.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire clôt la séance en remerciant l'assistance et le personnel communal.